

Département BATII

Concours de maîtrise d'œuvre pour la  
construction de l'extension de l'UFR STAPS  
à Nantes

## Arrêté n° 2025-36

La Présidente,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R. 2172-2 et R. 2162-15 à R. 2162-26,

Vu la délibération n° 2025-013 du Conseil métropolitain du 7 février 2025 autorisant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'extension de l'UFR STAPS de Nantes Métropole et constituant une commission d'appel d'offre *ad hoc* tenant lieu de jury chargé de désigner les équipes de maîtrise d'œuvre et d'émettre un avis sur les projets émis,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'arrêté n° 2025-29 du 8 avril 2025 portant délégation à Mme Aziliz GOUEZ vice-présidente en charge de l'Enseignement supérieur, recherche et alliance des territoires, de la présidence du jury de concours relatif à la construction de l'extension de l'UFR STAPS de Nantes,

Considérant qu'il y a lieu de désigner des personnes dont la qualification ou l'expérience correspond à celle exigée des candidats, ainsi que des personnes ou représentants d'institution/d'entité dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de la consultation,

**Arrête**

Article 1 : sont désignées comme membres du jury du concours relatif à la construction de l'extension de l'UFR STAPS de Nantes, les personnes suivantes :

Personnes qualifiées
Titulaire
Mme Céline JOZ-ROLAND - Architecte urbaniste-Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
M. Philippe FREIMAN - Architecte Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP)
M. Gérard THIERRY - Architecte -Conseil Régional de l'Ordre des Architectes des Pays de la Loire
M. Arnaud DEVILLERS – Architecte urbaniste associé - Atelier 234
M. Julien ZANASSI – Architecte conseil de la Ville de Nantes
Mme Julie HENOCQ-MARCUZZI – Economiste de la construction - Union Nationale des Economistes de la Construction (UNTEC)

<b>Personne ou représentant d'institution/d'entité dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de la consultation.</b>
M. Jean-Louis KEROUANTON, Vice président Immobilier durable - Nantes Université
M. Marc JUBEAU, Directeur de l'UFR STAPS - Nantes Université
Mme Bénédicte COMBE , Directrice Patrimoine Immobilier - Nantes Université
Mme Samia SOULTANI-VIGNERON, Vice-Présidente de l'Enseignement et de la Recherche - Région Pays de Loire
M. Gilles BLANCHARD, Ingénieur Régional de l'Equipement, Service des Constructions Universitaires - Rectorat de Nantes

Article 2 : M. le Directeur général des services de Nantes Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 28/04/2025

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée



Aziliz GOUENZ